



COMMUNE D'ESTARVIELLE

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU 14/06/2020
Direction Départementale des Territoires
des Hautes-Pyrénées
SEREF/BRN
BP 1349 - 3 rue Lortet
65013 TARBES cedex

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle : 1/5000
© IGN-BD PARCELLAIRE ® protocole Ministères - IGN - 2013 édition 2013
Réalisation : Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées

Date : Juin 2020

LEGENDE :

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone bleue : constructible sous conditions
- Zone rouge : inconstructible (sauf cas particulier : voir règlement)
- Zone jaune : inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particulier : voir règlement)
- Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés
- Hors zone d'étude

Indices des zones :

- I Inondation
- T Torrentiel
- C Chute de blocs
- G Glissement de terrain

